

Consommation d'antibiotiques en secteur de ville en France : tendance à la baisse en 2023

En amont de la Semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens (18 au 24 novembre) et de la Journée Européenne d'Information sur les Antibiotiques (18 novembre), Santé publique France fait le point sur la consommation d'antibiotiques en France.

En 2023, les prescriptions d'antibiotiques en médecine de ville se sont stabilisées (-0,2% par rapport à 2022). Selon un indicateur exprimé en doses définies journalières (DDJ) d'antibiotiques (pour 1000 habitants), la consommation a baissé de 3,3% par rapport à 2022. Après deux années consécutives marquées par une augmentation du recours aux antibiotiques, les chiffres de 2023 s'inscrivent dans la tendance de baisse modérée mais constante observée avant la pandémie de Covid-19, depuis 2013.

Pour autant, en 2022, la France demeure le 5^{ème} pays le plus consommateur d'antibiotiques en Europe. Aussi, il est essentiel de poursuivre les efforts de pédagogie auprès des professionnels de santé et des patients pour encourager le bon usage des antibiotiques et ainsi ralentir le développement de bactéries résistantes. Santé publique France, le ministère de la Santé et de l'accès aux soins et l'Assurance Maladie rediffuseront à partir du 18 novembre la campagne de prévention « Les antibiotiques : bien se soigner, c'est d'abord bien les utiliser » avec pour objectif de sensibiliser à leur bon usage et d'éviter leur surconsommation.

Reprise de la baisse de la consommation d'antibiotiques en secteur de ville en France

Chaque année, Santé publique France produit des indicateurs permettant d'estimer l'évolution de la consommation d'antibiotiques en ville, qui constitue plus de 90% de la consommation totale de ces médicaments.

Après une tendance à la baisse progressive depuis plusieurs années et après la forte diminution de la consommation en 2020, une reprise avait été observée en 2021 et s'était confirmée en 2022. En 2023, la tendance baissière observée avant l'épidémie de Covid-19 reprend donc, à la fois sur les prescriptions (820,6 prescriptions pour 1 000 habitants par an en 2023) et la consommation d'antibiotiques. Cette baisse pourrait résulter – au moins en partie – d'une moindre incidence des infections hivernales.

Des disparités fortes en fonction de l'âge, du sexe et des territoires

Les prescriptions et l'usage des antibiotiques diffèrent de manière notable en fonction de l'âge et du sexe des patients, mais aussi des territoires. Ainsi, on observe :

- Une diminution des prescriptions destinées aux enfants âgés de moins de 5 ans, avec un nombre désormais légèrement inférieur à celui de 2019.
- Une consommation globalement plus importante chez les femmes que chez les hommes. En 2023, 56,2% de la consommation d'antibiotiques en doses définies journalières et 59,1% des prescriptions concernaient les femmes, alors que la part des femmes dans la population était de 51,7%.
- Une augmentation de la consommation chez les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Une forte disparité régionale avec notamment une consommation et des prescriptions plus importantes dans les régions Corse et PACA.

Une évolution des prescriptions qui varie selon les professionnels

Alors que les prescriptions d'antibiotiques des médecins généralistes ont diminué de 1,3%, celles des dentistes et médecins spécialistes ont augmenté respectivement de 1,4% et de 4,6%.

Concernant les chirurgiens-dentistes, leurs prescriptions ont progressé depuis 2013 (+0,7 % par an en moyenne) et, malgré la baisse observée en 2020, elles ont dépassé en 2023 le niveau atteint en 2019.

« La baisse des prescriptions et de la consommation d'antibiotiques en 2023 en France constitue un signe encourageant. Toutefois, nous sommes encore loin de l'objectif cible de moins de 650 prescriptions pour 1 000 habitants par an, retenu par la Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance. Mieux sensibiliser les prescripteurs et les patients est essentiel pour atteindre nos objectifs de santé publique »

Dr Caroline Semaille, directrice générale de Santé publique France

Une campagne pour sensibiliser au bon usage des antibiotiques

A partir du 18 novembre 2024, Santé publique France rediffuse la campagne « Les antibiotiques, bien se soigner, c'est d'abord bien les utiliser ». Cette campagne visible en TV, vidéos en ligne, radios ou sous forme d'affiche dans les salles d'attente des professionnels de santé, a pour objectif de sensibiliser au bon usage des antibiotiques. Elle rappelle que les antibiotiques ne sont efficaces qu'en cas d'infections bactériennes et qu'ils doivent être pris uniquement sur avis médical. Comme chaque année, les personnes âgées de plus de 65 ans et les parents sont plus spécifiquement ciblés.



La prise d'antibiotiques n'est jamais anodine : quelques conseils pour bien les utiliser

Les antibiotiques sont efficaces uniquement sur les infections bactériennes et n'ont aucun effet sur des infections provoquées par un virus.

- La prise d'antibiotique doit être précédée d'une prescription médicale. Depuis le 19 juin 2024, les pharmaciens peuvent délivrer des antibiotiques sans ordonnance, sous certaines conditions (résultat d'un test rapide d'orientation diagnostique –TROD- positif, limitation aux angines et cystites)¹
- La durée du traitement antibiotique doit toujours être strictement respectée
- Les éventuels antibiotiques restants doivent être rapportés en pharmacie
- Ne jamais réutiliser les antibiotiques pour soi ou pour ses proches, même si les symptômes sont identiques

Pour en savoir plus sur les infections et les antibiotiques : www.antibiomal.in.fr

¹ Pour en savoir plus : [FAQ - Réalisation des TROD angine / cystite et dispensation des antibiotiques par les pharmaciens d'officine - Ministère de la santé et de l'accès aux soins](#)

CONTACTS PRESSE

Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Camille Le Hyaric : 01 41 79 68 64 – Céline Coulaud : 01 41 79 68 22